



Pension alimentaire ex mari désire changer le mode fonctionnemen

Par **HAMPARSOUMIAN_old**, le **03/11/2007 à 12:14**

Divorcée depuis deux ans j'ai deux enfants et je perçois de mon ex mari une pension alimentaire tout se passe bien. Ce jour, il me précise ne plus vouloir me verser l'intégralité de la pension mais seulement une partie et la deuxième partie de la créditer sur le compte de mes enfants mineurs, car il estime que cet argent doit leur revenir à eux et non pas pour moi, à savoir qu'à l'époque de notre divorce le juge m'avait conseillé de réclamer une pension compensatoire car j'étais intérim et que j'ai refusé préférant m'assumer toute seule et je souhaitais uniquement la pension alimentaire pour nos enfants. J'ai aujourd'hui un travail et un salaire fixe, ce qui me permet de vivre correctement et grâce à la pension alimentaire pour mes enfants de subvenir à leurs besoins (1 enfant de 10 ans et 1 enfant de 15 ans). Est-il le droit de le faire si je ne suis pas d'accord ? Et si vraiment il veut placer de l'argent sur leurs comptes cela sera indépendant de la pension versée. Je ne comprends pas sa réaction et surtout en aucun cas, j'ai sollicité une réévaluation de la pension alimentaire ni quoique ce soit. Il me dit que le montant est trop élevé qu'il estime que je m'en sort très bien sans sa pleine participation et qu'il est dans son pouvoir de décider de cela. ?? MERCI D'AVANCE

Par **Jurigaby**, le **03/11/2007 à 12:58**

Bonjour. C'est le juge aux affaires familiales de régler toutes ses questions, certainement pas à votre ex mari. Tant que le JAF n'est pas saisi, il ne peut rien faire tout seul..